



Rôle et missions du référent handicap

QUI EST LE REFERENT HANDICAP ?

○ L'adhésion à la charte de la démarche de progrès suppose l'identification d'au moins un référent handicap. Il sera l'interlocuteur identifié et privilégié dans les échanges entre votre organisme de formation et les interlocuteurs RHF dans le cadre de votre engagement.

Le référent handicap est une personne ressource au sein de l'organisme de formation ou du CFA qui contribue à la mise en œuvre de la démarche de progrès en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées. Il organise ainsi la coordination entre les acteurs de l'accompagnement du stagiaire dans son parcours de formation et vers l'emploi.

○ Le référent handicap d'un établissement est donc l'interlocuteur privilégié sur ces questions tant au sein de l'organisme de formation que dans les relations partenariales, travaillant en lien étroit avec plusieurs destinataires, dont : le stagiaire, les proches-aidants, les équipes pédagogiques et administratives de l'organisme de formation, et les employeurs et responsables des lieux de stage.



POUR ALLER PLUS LOIN...

S'il n'y a pas de règle concernant l'identification du référent, il est toutefois conseillé d'en faire **un poste dédié**, avec suffisamment de **temps** attribué à la réalisation de ses différentes missions, et de **former** la personne à qui le rôle est attribué. En cas d'établissement multi sites, il est préférable de disposer d'un référent par site.

Pour former votre référent handicap :

- Des sessions de professionnalisation organisées et financées par l'Agefiph et la Région Bretagne
- Des informations ou ressources spécifiques (liste de diffusion, lettre d'information, guide, ...)

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Participer à l'accueil de la personne en situation de handicap et à la définition de ses besoins
- Être à l'écoute des stagiaires afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle.
- Anticiper la fin de formation en informant la personne en situation de handicap sur les relais et dispositifs existants, et assurer le lien avec le référent de la personne et le prescripteur de la formation
- Assurer un rôle de facilitateur pour mobiliser les ressources appropriées aux besoins, notamment pour la mobilisation d'aides humaines, techniques et/ou financières
- Coordonner si nécessaire les mesures de compensation du handicap par un rôle d'interface entre les différents acteurs
- Être l'interlocuteur privilégié de l'animation de la démarche de progrès
- Être à l'écoute des équipes pédagogiques et administratives afin de les sensibiliser et de les amener à contribuer activement à la démarche

